



**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE
PROJETS DE RÈGLEMENT 2020-06 ET 2020-12**

AVIS est donné que le conseil de ville, lors de sa séance tenue le lundi 17 février 2020, a adopté les projets de règlement suivants :

- **Projet de règlement 2020-06** : amendant le règlement de construction 2014-08, le règlement 2014-09 relatif à l'émission des permis et certificats, ainsi que le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'introduire de nouvelles dispositions concernant l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques, applicables aux habitations multifamiliales de 5 logements et plus.

L'objet de ce règlement est tel que ci-dessus mentionné et s'applique à l'ensemble du territoire de la Ville de Val-d'Or. Ce règlement n'est pas soumis au processus d'approbation référendaire.

- **Premier projet de règlement 2020-12** : amendant le plan d'urbanisme adopté en vertu du règlement 2014-13 dans le but de faire correspondre les limites de certaines aires d'affectation à celles de la réserve de biodiversité de la Moraine-d'Harricana, et amendant également, à des fins de concordance, le règlement de zonage 2014-14 afin d'harmoniser le découpage des zones affectées à celui des aires d'affectation concernées.

L'objet de ce règlement est tel que ci-dessus mentionné. Les secteurs touchés par cette modification sont tels que représentés sur le plan apparaissant ci-dessous. La réserve de biodiversité de la Moraine-d'Harricana comprend une partie qui était auparavant désignée sous le nom de « Piché-Lemoine », et s'étend au sud-ouest du Lac Lemoine. Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le conseil de ville tiendra une assemblée de consultation publique à l'égard de ces projets de règlement le lundi 16 mars 2020, à compter de 19 h 30, dans la salle réservée aux délibérations du conseil de ville, située au 855 de la 2^e Avenue à Val-d'Or. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil expliquera les projets de règlement et les conséquences de leur adoption; il entendra les personnes et les organismes désirant s'exprimer.

Ces projets de règlement, ainsi que les plans s'y rattachant le cas échéant, sont disponibles pour consultation au Service du greffe de l'hôtel de ville, 855, 2^e Avenue à Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

DONNÉ à Val-d'Or, le 26 février 2020.

**Me ANNIE LAFOND, notaire
Greffière**

MODIFICATIONS AUX PLANS DE ZONAGE ET D'URBANISME

